



FÉDÉRATION
AUTONOME
SPP - PATS

101 rue de Paris

16000 Angoulême

05 45 93 99 58

adherent@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

NB : Conformément aux Statuts de la FA/SPP-PATS, tout adhérent s'engage à s'acquitter de la cotisation jusqu'au 31/12 de l'année en cours.

Bulletin D'ADHÉSION

➤ Coordonnées personnelles SPP

Grade :	Date de naissance :
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
SDIS de :	Centre de Secours de :
Début du 1 ^{er} prélèvement : 05 / /	
N° de tél. fixe :	N° de tél. portable :
Email :	

➤ Répartition de la cotisation

Votre cotisation mensuelle est répartie comme indiqué ci-dessous :

6,45 € pour la Fédération FA/SPP-PATS

0,25 € de frais de gestion

4,30 € pour le Syndicat Départemental

11,00 € de prélèvement par mois

Daté et signé :